

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-089

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2024

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction du Juridique et du Contentieux

R03-2024-04-12-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Jérôme MILLET, sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, à ses collaborateurs. (4 pages)

Page 3

Direction Générale Cohesion Population /

R03-2024-04-11-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Sylvie BERNOT, directrice générale de la cohésion et des populations, à ses collaborateurs. (4 pages)

Page 8

Direction Générale des Territoire et de la Mer /

R03-2024-04-12-00001 - Arrêté fixant la liste des agents de la direction générale des territoires et de la mer de Guyane autorisés à valider certaines opérations dans l'outil CHORUS (6 pages)

Page 13

Direction Générale Administration

R03-2024-04-12-00003

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Jérôme MILLET, sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, à ses collaborateurs.



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°

**portant subdélégation de signature de M. Jérôme MILLET,
sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des
contrôles,
à ses collaborateurs**

**Le sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et
des contrôles**

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 3 janvier 2024 portant nomination de M. Jérôme MILLET, administrateur de l'État du premier grade, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2024-04-05-00003 du 5 avril 2024 portant délégation de signature à M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

ARRÊTE :

I – AU TITRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETÉ

Article 1er: Délégation est donnée à Mme Gwenaëlle COAT, directrice de l'immigration et de la citoyenneté, à l'effet de signer les actes y compris les retraits et dégradations de titre de séjour, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la direction de l'immigration et de la citoyenneté à l'exception des décisions relatives au centre de rétention administratif (CRA) et celles prévues à l'article 7 de la délégation de signature de M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle COAT à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	BOP-UO	INTITULES
216	0216-CAJC-D973	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur (dépense contentieuse)
232	-	Élections

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle COAT, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes à M. Manuel TINOCO, directeur adjoint de l'immigration et de la citoyenneté.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle COAT et de M. Manuel TINOCO, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes :

- en matière d'accueil au séjour des étrangers et d'asile, à M. Hugues LORENTE, chef du bureau de l'accueil séjour-asile des étrangers. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues LORENTE, délégation est donnée, à Mme Nathalie CHAMPLAIN, adjointe au chef de service du bureau de l'accueil séjour et asile et du guichet unique des demandeurs d'asile. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Hugues LORENTE et de Mme Nathalie CHAMPLAIN, délégation est donnée à Mme Sandrine GIRIN, agent intermédiaire de soutien à l'encadrement, pour les récépissés de demande de carte de séjour et attestations dans le cadre des demandes d'asile, ainsi que les refus ;
- en matière de refus de séjour, d'éloignement et de contentieux, à M. Gaël LE CALVEZ, chef de bureau de l'éloignement et du contentieux, sauf pour les décisions concernant le CRA ;
- en matière d'éloignement des étrangers, à Mme Constance COUBARD, cheffe de la section de l'éloignement des étrangers ;
- en matière d'instruction des titres de séjour et de main d'œuvre étrangère, délégation de signature est donnée à Mme Vanessa MANRIQUE, cheffe de la plateforme d'instruction des titres de séjour. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanessa MANRIQUE, délégation de signature est donnée à M. Mehdi BELLILI, adjoint à la cheffe de la plateforme d'instruction des titres de séjour ;
- en matière de service des titres et vie démocratique, délégation est donnée à Mme Myriam GUION-FIRMIN, cheffe du service titres et vie démocratique. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam GUION-FIRMIN, délégation est donnée à M. Jean-Pierre MARTIAL, chef de la plateforme naturalisation, pour ce qui concerne son domaine de compétence ;
- En matière d'immigration et de citoyenneté, délégation est donnée, à M. Raphaël KLAPAHOUK, référent fraude départemental, pour ce qui relève des courriers de demande d'entretien relatifs à une suspicion de fraude. En cas d'empêchement de M. Raphaël KLAPAHOUK, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à Mme Allizé AUTIE-GONCALVES.

Article 5 : Dans le cadre de la permanence « étrangers » des week-end et jours fériés, délégation est accordée aux agents de la permanence « étrangers » dont les noms suivent pour signer les laissez passer, notamment dans le cadre des évacuations sanitaires des étrangers et français non documentés, pour l'ensemble de la Guyane :

- Mme Gwenaëlle COAT
- M. Manuel TINOCO
- M. Hugues LORENTE
- Mme Nathalie CHAMPLAIN
- M. Gaël LE CALVEZ
- Mme Constance COUBARD
- Mme Vanessa MANRIQUE
- M. Mehdi BELLILI
- Mme Séverine MARIIGNALE
- M. Willy POIRIER
- Mme Myriam GUION-FIRMIN
- M. Cyril PRALONG

Article 6 : pour les matières relevant de l'article 2, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle COAT et de M. Manuel TINOCO, délégation de signature est donnée à M. Henri PANELLE, responsable adjoint du CERT uniquement pour ce qui relève de ses attributions.

II – AU TITRE DE L'ORDRE PUBLIC ET DES SÉCURITÉS

Article 7 : Délégation est donnée à Mme Caroline COUCHY DE LANESSAN, directrice de l'ordre public et des sécurités, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la direction de l'ordre public et des sécurités, à l'exception de celles prévues à l'article 7 de la délégation de signature de M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

Article 8 : Délégation de signature est donnée à Mme Caroline COUCHY DE LANESSAN à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non

fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après, dans la limite de 23 000 € :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
129	UO 0129-CAAC-DDPR (DILCRAH)	Coordination du travail gouvernemental
176	UO 0176-CCSC-DGUY	Fourrières
207	UO 0207-GUYA-DEA3 UO 0207-GUYA-PRA3	Éducation routière Sécurité routière
216	0216-CIPD-D973 0216-CAJC-D973	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (FIPD)

Article 9 : Pour les matières relevant de l'article 6 du présent arrêté, délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline COUCHY DE LANESSAN à :

- M. Philippe BARROUX, chef de bureau de l'éducation routière, pour ce qui concerne les décisions et correspondances en matière d'éducation routière ;
- En matière de sécurité et de réglementation routière, à M. Raphaël KLAPAHOUK, référent fraude départemental, pour ce qui relève des courriers de demandes d'entretien relatifs à une suspicion de fraude. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël KLAPAHOUK, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à Mme Alizé AUTIE-GONCALVEZ.

Article 10 : Pour l'engagement des dépenses dans l'outil Chorus relevant de l'article 7, délégation est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline COUCHY DE LANESSAN à :

- M. Laurent DESTOUESSE, officier de liaison de police nationale et Mme Delphine CHRISTOPHE, officier de liaison de gendarmerie à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
129	UO 0129-CAAC-DDPR (DILCRAH)	Coordination du travail gouvernemental
216	0216-CIPD-D973 0216-CAJC-D973	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (FIPD)

- Mme Marie-Françoise DUREUIL, assistante comptable, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour le programme ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
176	UO 0176-CCSC-DGUY	Fourrières

- Mme Marie-Françoise DUREUIL, assistante comptable, pour ce qui concerne l'activité de la coordination de sécurité routière et celle de l'éducation routière, M. Joseph WALLABREGUE, adjoint à la coordination routière, pour ce qui concerne l'activité de la coordination de sécurité routière ; M. Philippe BARROUX, pour ce qui concerne l'activité de l'éducation routière, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour le programme ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
207	UO 0207-GUYA-DEA3 UO 0207-GUYA-PRA3	Éducation routière Sécurité routière

III – AU TITRE DE L'ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE ZONE

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MILLET, délégation est donnée à M. Christophe CARRIER, chef de l'État-major Interministériel de Zone (EMIZ) et chef de bureau de la sécurité civile, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de l'État-Major interministériel de zone ou/ de la sécurité civile, de protection des populations et de la défense civile à l'exception de celles prévues à l'article 7 de la délégation de signature de M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

Article 12 : Délégation de signature est donnée à M. Christophe CARRIER à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après, dans la limite de 10 000 € :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
161	-	Intervention des services opérationnels (sécurité civile)
354	-	Administration territoriale de l'État

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe CARRIER, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes, à M. Christian LE SAGESSE adjoint au chef de l'État-major Interministériel de Zone.

IV – AU TITRE DE L'ÉTAT-MAJOR ORPAILLAGE ET PÊCHE ILLICITE

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MILLET, délégation est donnée à M. Damien RIPERT, chef de l'état-major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites (EMOPI), à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents ou les dépenses liées aux opérations de lutte contre l'orpaillage illégal relevant de l'Etat-major orpaillage et pêche illicite à l'exception de celles prévues à l'article 7 de la délégation de signature de M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

Article 15 : Délégation de signature est donnée à M. Damien RIPERT à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État, liées aux opérations de lutte contre l'orpaillage illégal, pour les programmes ci-après, dans la limite de 10 000 € :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
113		Paysages, eau, biodiversité
123		Conditions de vie outre-mer

Article 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien RIPERT, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes, à Mme Gaëlle DERIAZ, conseillère, coordonnateur des luttes contre l'orpaillage illégal, la pêche illicite, le narcotrafic et l'immigration clandestine.

Article 17 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°R03-2024-03-01-00002 du 1 mars 2024 relatif au même objet.

Article 18 : Le secrétaire général des services de l'État et le sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ainsi que les délégués successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 12 AVR 2024
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
directeur général de la sécurité,
de la réglementation et des contrôles

Jérôme MILLET

Direction Générale Cohesion Population

R03-2024-04-11-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme Sylvie BERNOT, directrice générale de la
cohésion et des populations, à ses
collaborateurs.



PRÉFET DE LA GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ n°

**Portant subdélégation de signature de Mme Sylvie BERNOT
directrice générale de la cohésion et des populations de Guyane,
à ses collaborateurs.**

La directrice générale de cohésion et des populations de Guyane

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté du 29 mars 2024 portant nomination de Mme Sylvie BERNOT, directrice du travail, en qualité de directrice générale des populations de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2024-04-05-00004 portant délégation de signature à Mme Sylvie BERNOT, directrice générale de la cohésion et des populations Guyane ;

ARRÊTE :

I – AU TITRE DE LA DIRECTION DES ENTREPRISES, DU TRAVAIL, DE LA CONSOMMATION ET DE LA CONCURRENCE

Article 1 : Subdélégation de signature est conférée à M. Annicet LOEMBE, directeur général adjoint de la cohésion et des populations de Guyane, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction des entreprises, du travail, de la consommation et de la concurrence.

Article 2 : Subdélégation de signature est conférée à M. Annicet LOEMBE à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
102	0102-DRGU-DDGU	Accès et retour à l'emploi
103	0103-DRGU-DDGU	Accompagnement des mutations économiques
111	0111-CREG-D973	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
134	0134-CCRF-DRGU	Développement des entreprises et du tourisme
155	0155-CDCT-D973	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail de la Mission Travail et Emploi – Assistante technique FSE

159		Expertise, géographique et météorologique
162	0162-D973-DPOP	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
305	0305-ESSR-DLGU	

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation est conférée à M. Frédéric SONDE MIKAMONA, chef du pôle politique du travail, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation est conférée à M. Anselme AGBESSI, chef du pôle concurrence et consommation à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, subdélégation est conférée à M. Gwenaël GUILLERM, chef du pôle développement politique de l'emploi, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

Article 6 : La subdélégation de signature prévue à l'article 2 est conférée à M. Frédéric SONDE MIKAMONA, M. Anselme AGBESSI, M. Gwenaël GUILLERM en cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE.

II – AU TITRE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Article 7 : Subdélégation est conférée à Mme Céline DELAVAL, directrice adjointe des populations, chargée de la culture, de la jeunesse et des sports à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports.

Article 8 : Subdélégation de signature est conférée à Mme Céline DELAVAL à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
131	UO 0131-DR73-D673	Création
162	UO 0162-D973-DPOP	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
163	UO 0163-D973-D973	Jeunesse et vie associative
175	UO 0175-DR73-D673	Patrimoines
180	UO 0180-CMIC-C301	Presse et médias
219	UO 0219-D973-D973	Sport
224	UO 0224-CCSD-D673	Soutien aux politiques du ministère de la Culture
334	UO 0334-CCSD-D673	Livre et industries culturelles
361	UO 0361-DR73-D673	Transmission des savoirs et démocratisation culturelle
363	UO 0363-CCMC-1D73 UO 0363-CCMC-2D73 UO 0363-CCMC-4D73 UO 0363-CCMC-6D73	Compétitivité
364	UO 0364-MENJ-SPGY	Cohésion

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DELAVAL, subdélégation est conférée à M. Johny MALARME, adjoint au directeur adjoint chargé de la culture, de la jeunesse et des sports.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DELAVAL et de M. Johny MALARME, subdélégation de signature est conférée à M. Denis MAGNOL, architecte des bâtiments de France, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès-verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- contrôle scientifique et technique.

Article 11: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DELAVAL et de M. Johny MALARME, subdélégation de signature est conférée à M. Eric GASSIES, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer les correspondances, notifications et arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers (à l'exception de celles liées à des projets miniers et celles liées à des projets portés par le Centre National d'Etudes Spatiales en Guyane).

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DELAVAL et de M. Johny MALARME, subdélégation de signature est conférée à Mme Carine OLIVE, conseillère à l'architecture, à l'aménagement et au cadre de vie, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes d'autorisation d'exercer la profession d'architecte et d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes au titre de l'alinéa 2 de l'article 11 de la loi 3 janvier 1977.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DELAVAL et de M. Johny MALARME, subdélégation est conférée à Mme Anita PAUL au titre de l'ordonnancement secondaire (habilitations informatiques de validation) pour les actes liés à la programmation financière et budgétaire, à la répartition budgétaire et sa révision en cours d'exercice, à l'ordonnancement des recettes non fiscales et des dépenses des crédits alloués pour la Guyane dans les progiciels Arpège, Chorus Formulaire-CFO, et Chorus Cœur, pour l'ensemble des BOP visés à l'article 6.

III – AU TITRE DE LA DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES, DE PRÉVENTION ET D'INCLUSION

Article 14 : Subdélégation est conférée à M. Bruno BOIS directeur adjoint chargé des politiques sociales, de prévention et de l'inclusion, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction des politiques sociales, prévention et d'inclusion.

Article 15 : Subdélégation de signature est conférée à M. Bruno BOIS à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULÉS
104	UO O104-D973	Intégration et accès à la nationalité française
135	UO 0135-GUYA	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
137	UO 0137-D973	Égalité entre les femmes et les hommes
157	UO 0157-D973	Handicap et dépendance
162	UO 0162-D973	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
177	UO 0177-D973	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

Article 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOIS, subdélégation de signature est conférée à Mme Nadia EDOUARD, adjointe au directeur et cheffe du pôle cohésion sociale, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

Article 17 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOIS, subdélégation est conférée à Mme Marie-Marthe GALOT, cheffe adjointe du pôle cohésion sociale, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

Article 18 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOIS, subdélégation est conférée à Mme Maryse SAINT-AIME, cheffe de service politiques sociales du logement, à l'effet de signer les actes, décisions, conventions, correspondances entrant dans le cadre de ses attributions et ses compétences.

IV – AU TITRE DE L'ANTENNE DE L'ANTENNE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

Article 19 : Subdélégation est conférée à Mme Jocelyne BARTHELEMY, directrice adjointe chargée de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni.

Article 20 : La directrice générale de la cohésion et des populations et les délégataires successifs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs.

À Cayenne, le

La directrice générale de la cohésion et des populations

Sylvie BERNOT

11 AVR 2024



Direction Générale des Territoire et de la Mer

R03-2024-04-12-00001

Arrêté fixant la liste des agents de la direction générale des territoires et de la mer de Guyane autorisés à valider certaines opérations dans l'outil CHORUS



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°

Fixant la liste des agents de la direction générale des territoires et de la mer de Guyane autorisés à valider certaines opérations dans l'outil CHORUS

Le Directeur général des territoires et de la mer

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté du 15 juillet 2021 portant nomination de M. Ivan MARTIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général des territoires et de la mer de Guyane ;

VU l'arrêté n°266/SG/SML/BRH du 25 février 2010 portant création du centre de prestations comptables interministériel de la préfecture de la région Guyane- plateforme CHORUS ;

VU l'arrêté n°R03-2024-04-05-00002 du 5 avril 2024 portant délégation de signature à M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer ;

VU l'arrêté n°R03-2024-04-08-00003 du 8 avril 2024 portant subdélégation de signature de M. Ivan MARTIN ; directeur général des territoires et de la mer de Guyane à ses collaborateurs ;

VU l'arrêté du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

ARRÊTE :

Article 1er : CHORUS Formulaire

Habilitation à l'utilisation de l'outil financier CHORUS formulaire est accordée aux agents ci-après énumérés dans le cadre de leurs attributions et domaine de compétence, avec le rôle de valideur.

1.1 Direction Aménagement du Territoire et Transition Écologique - DATTE – Liste des valideurs CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Services
Jeanne DA-SILVEIRA	Directrice de l'Aménagement du Territoire et Transition Ecologique	Tous services DATTE
Thierry JOLLY	Chef du service Infrastructures et Transports	SIT
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	SIT

1/6

Hugo SENECLAUZE	Chef de projet liaison routière Maripasoula-Papaïchton	SIT
Mathis BENETEAU	Chef de projet études amonts	SIT
Gianni WAYA	Responsable de district	SIT
Guy-André LINA	Adjoint au responsable de district	SIT
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	SIT
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - pont du Larivot	SIT
Ghassan FSAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - pont du Larivot	SIT
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	SIT
Lorianne CETOUT	Adjointe à la cheffe de l'unité administrative et financière	SIT
Franco PEROUMAL	Chef de l'unité politiques et techniques	SIT
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité études et grands travaux	SIT
Maguyna HORTH	Adjoint au chef d'unité études et grands travaux	SIT
Denis DELUGE	Responsable du CEI de Régina	SIT
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	SIT
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent du Maroni	SIT
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges de l'Oyapock	SIT
Dominique BRUNO	Responsable du CEI d'Iracoubo	SIT
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	SIT
Ludovic MARCELIUS	Chef de service PRIE	PRIE
Stéphanie MAHE	Adjointe au chef de service PRIE	PRIE
Marc LARISSE	Chef de l'unité prévention des risques naturels	PRIE
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité prévention des risques chroniques	PRIE
Clément COSTER	Chef de l'unité prévention des risques accidentels	PRIE
Emilien DRU	Chef de l'unité industries extractives	PRIE
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	TECT
Antoine KONIECZKA	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	ULA
Marie-Aurore ADROVER MALNOURY	Cheffe adjointe du service Urbanisme, logement et aménagement	ULA
Mickael LOUREIRO DEBRITO-LEDUC	Cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine	ULA

Sylviane LINDAU	Adjointe au chef de l'unité aménagement et rénovation urbaine	ULA
Hubert GILLET	Chef de l'unité logement	ULA
Pierre MOULART	Chef de mission politique de l'habitat	ULA

1.2 Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt - DEAAF
– Liste des valideurs CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Service
Patrice PONCET	Directeur de l'Environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt,	Tous services DEAAF
Camille GILLOT	Chef de service PEB	PEB
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au chef de service PEB	PEB
Jérémy BEZ	Assistant administratif et comptable	PEB
César DELNATTE	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	PEB
Julie PELET CHEVALIER	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	PEB
Laure GARDEL BERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	PEB
Annaïck GARIN	Cheffe de l'unité milieu aquatique et politique de l'eau	PEB
Pascal MARRAS	Chef de la cellule de veille hydrologique	PEB
Antoine ROCH	Chef de Service	SALIM
Corinne WEISHAUP	Adjointe au chef de service	SALIM
Agnès LATOUCHE	Cheffe de service	SEAM
Dominique MEUNIER- RIVIERE	Adjointe à la cheffe de service	SEAM
Jean-Christophe LAMBERT	Chef de service	SISA
Jean-François COLIN	Adjoint au chef de service	SISA
Nicolas MONTANBAUX	Chef de service	SEAF
Anny TANASI	Adjointe au chef de service	SEAF
Nicolas GOUGAIN	Adjoint au chef de service	SEAF

1.3 Direction Mer Littoral Fleuve - DMLF – Liste des valideurs CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Service
Michel GORON	Directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Tous services DMLF
Jean-Claude NOYON	Adjoint au directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Tous services DMLF

Joanne PEPIN	Chef de l'unité administrative et financière	Tous services DGTM
Katia CHARLERY	Assistante de gestion administrative et financière	Tous services DMLF
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service en charge des opérations maritimes et fluviales	SOMF
Stéphane MAZOUNIE	Adjoint au chef de service SOMF et chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	SOMF
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	SOMF
Eric MENZLI	Chef de l'unité des phares et balises	SOMF
Bertrand POIVEY	Chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	SOMF
Violetta SEBELOUE	Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	SOMF
Michel MACAIRE	Chef d'exploitation de la navigation intérieure	SOMF
Sofia MEZIANI	Chef du service en charge des affaires maritimes, littorales et fluviales	SAMLF
Matthieu MAUGARD	Chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	SAMLF
Karine HENRION	Adjointe au chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	SAMLF
Nicolas HOARAU	Chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	SSCAMF
Yan SAUVALLE	Adjoint au chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	SSCAMF

1.4 Service de l'Ouest Guyanais – SOG – Liste des valideurs CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Service
Antenne ouest guyanais		
Christian MOREL	Directeur de l'antenne ouest guyanais	SOG
Philippe JACOLOT	Appui au directeur de l'antenne Ouest Guyanais	SOG

1.5 Mission Pilotage de la Performance - MPP – Liste des valideurs CHORUS FORMULAIRE

Mission pilotage de la performance		
Catherine CLEMENT	Cheffe de la mission pilotage de la performance	Tous services

		DGTM
Priscilla ACHAMANA	Gestionnaire financière	Tous services DGTM
Véronique YOUINOU-KIRCHE	Chargée de mission transverse	Tous services DGTM

Article 2 : CHORUS DT

Habilitation à l'utilisation de certaines fonctions de l'outil financier CHORUS DT est accordée aux agents ci-après énumérés, dans le cadre de leurs attributions et domaine de compétence, avec le rôle de valideur.

Ces habilitations concernent les fonctions suivantes :

- « Facturation Valideur » : FV
- « Service Gestionnaire » et « Gestionnaire Valideur » : SG et GV

2.1 GESTIONNAIRES de FACTURES VALIDEURS (FV) :

Structure et périmètre de l'habilitation	NOM Prénom de l'agent habilité
Tous services DGTM	ACHAMANA Priscilla
Tous services DGTM	MARCHAND Soumi-Ati
Tous services DGTM	PEPIN Joanne
Tous services DGTM	SOPHIE (PAUL) Dominique
Tous services DGTM	MINET Karine
Tous services DGTM	CHARLERY Katia
DGTM Guyane/DATTE/IT	KAGO Christian
DGTM Guyane/DATTE/IT	CETOUT Loriane
DGTM Guyane/DATTE/IT	WAYA Gianni
DGTM Guyane/DATTE/PRIE	GLOCKSEISEN Florence
DGTM Guyane/DATTE/ULA	RENE-CORAIL Valérie
DGTM Guyane/DEAAF/PEB	BEZ Jérémie
DGTM Guyane/DEAAF/PEB	BRAGANTI Sara

2.2 SERVICES GESTIONNAIRES (SG) ET GESTIONNAIRES VALIDEURS (GV)

Nom – Prénom de l'agent	Service de l'agent
MARCHAND Soumi-Ati	DGTM/DATTE/SIT
CETOUT Loriane	DGTM/DATTE/SIT
LINA Guy-André	DGTM/DATTE/SIT
WAYA Gianni	DGTM/DATTE/SIT
KAGO Christian	DGTM/DATTE/SIT
PEPIN Joanne	DGTM/DMLF/BAF
MINET Karine	DGTM/DMLF/BAF
SOPHIE Dominique	DGTM/DMLF/BAF
RENE-CORAIL Valérie	DGTM/DATTE/ULA

Article 3 : Le directeur général des territoires et de la mer et les délégués successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs.

Le Directeur Général des Territoires
et de la Mer de Guyane
Ivan MARTIN